



# Les élus de la Communauté de Communes du Pays des Paillons



Voici le premier numéro de « L'Inter'com ». A travers ce nouveau journal trimestriel, les élus du Pays des Paillons vous informent de toute l'actualité de votre intercommunalité.



**Sensibilisation** p 5  
Trier et réduire les déchets : des gestes simples à adopter



**Équipement** p 9  
Des chapiteaux pour les communes



**La rentrée chez les tout-petits**

Mardi 2 septembre, les enfants des vallées des Paillons ont regagné leur crèche communautaire respective et ont retrouvé leurs « nounous » attentionnées pour une nouvelle année bien encadrée et riche en activités.

**Lire page 3**



**N°1**  
septembre/décembre 2014

**ENFANCE & JEUNESSE**

La rentrée chez les tout-petits

p3

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le territoire s'équipe en numérique  
Les lignes de bus et de train peaufinent leurs parcours

p4

**DÉCHETS MÉNAGERS**

Trier et réduire les déchets : des gestes simples à adopter pour sauvegarder vos communes

p5

**ZOOM**

Les 37 membres du conseil communautaire

p6/7

**CULTURE & SPORTS**

Des salles de spectacle au stade de football

p8

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Des chapiteaux pour les communes  
Pacte de responsabilité et de solidarité

p9

**TRAVAUX & VOIRIES**

Travaux de confortement sur la route du Rémaurian  
Stade Jean Anderloni - Une nouvelle pelouse  
Bientôt, un complexe culturel à l'Escarène

p10

**MAIS AUSSI...**

Les trois structures représentatives du Pays des Paillons  
L'Association pour le Développement du Pays des Paillons (ADPP) - Le nouveau bureau  
Hommage aux Résistants

p11

**COMPTE RENDU**

Le budget schématisé  
Les orientations budgétaires  
Le conseil communautaire

p12

**L'éditorial du Président**



Forte de son histoire et de son patrimoine, forte de son environnement préservé, forte de ses spécificités, forte de son dynamisme, forte de son tissu économique performant et diversifié, forte de son tissu associatif remarquable et innovant, la Communauté de Communes du Pays des Paillons constitue une entité pertinente et cohérente à taille humaine qu'il convient de préserver. Entre mer et montagne, ce terrain où les enjeux urbains et de préservation de notre cadre de vie doivent être respectivement maîtrisés et privilégiés, constituent un territoire d'exception. Riche de ses 13 communes, riche de ses 26 000 habitants, riche de ses compétences transférées, riche de ses 127 agents, la Communauté de Communes du Pays des Paillons est un outil au service des communes privilégiant la proximité avec les populations. Notre intercommunalité mène diverses actions dans le cadre de ses missions. Pour être reconnues, ces dernières doivent être connues. Aussi s'est imposée l'idée de la publication d'un journal de notre établissement public de coopération intercommunale. « L'Inter'com » sera désormais le lien entre les habitants de nos communes et les élus communautaires que je tiens à remercier pour leur implication sans faille, leur dynamisme et leur sens du devoir. Un site constamment réactualisé viendra sous peu compléter ce support de communication. Une commission spécifique présidée par Cyril Piazza, maire de Peille, a été créée à cet effet. Il est de notre devoir de préparer pour vous et avec vous un avenir structuré, solidaire et maîtrisé en respectant l'identité de nos communes, maillon essentiel de la démocratie locale. Aussi notre projet fort et ambitieux d'aménagement durable acté par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Paillons a pour objectif majeur de mailler notre territoire en prenant compte des besoins de toutes les communes. La finalité est de développer les services à la population, culturels et sportifs en complément de ceux implantés dans les bourgs centre que sont Contes, Drap et l'Escarène. La Communauté de Communes du Pays des Paillons ne peut vivre en autarcie. Au-delà de ses frontières administratives, il convient de travailler avec les intercommunalités voisines sur divers thèmes tels que les déplacements, la gestion des risques d'inondation générés par les Paillons ou la politique d'aménagement des franges interscot afin de gagner en efficacité. Ces réflexions communes doivent fort naturellement s'opérer dans le respect mutuel des divers territoires.

Edmond Mari



**Communauté de Communes du Pays des Paillons**

55 bis RD 2 204 - La Pointe de Blausasc - 06 440 Blausasc  
CCPP : Tel. 04 92 00 75 80 / Fax. 04 93 54 91 61  
ADPP : Tel. 04 93 76 28 99 / Fax. 04 93 87 97 74

Directeur de publication et Président de la CCPP  
Edmond Mari

Responsables de la commission Communication du journal  
Cyril Piazza et Alexandra Russo

Chargée de communication  
(Photos - articles - mise en page - publicités)  
Nelly Pujol - [nellypujol.ccpp@gmail.com](mailto:nellypujol.ccpp@gmail.com) - Tel. 04 92 00 75 94



Tiré à 15 000 exemplaires  
ISSN en cours

S'éveiller en Pays des Paillons

# La rentrée chez les tout-petits

La Communauté de Communes compte cinq établissements de garde multi-accueil pour la petite enfance dans le Pays des Paillons. Aux crèches intercommunales, de « Lu nistou de la Poucha » de Blausasc, de « l'Olivier » de Contes, de « La Formigua » de Drap et de « La petite Loco » de l'Escarène, vient de s'ajouter, depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, la micro-crèche « Li Estèlas » de Coaraze. Parallèlement à ces cinq structures, qui accueillent les enfants âgés de 2 mois à 4 ans, un service enfance et jeunesse, dont fait partie le Relais d'Accueil Petite Enfance, coordonne 50 assistants maternels agréés. Mardi 2 septembre, les enfants et les personnels qualifiés ont fait leur rentrée. Un jour important que nous vous retraçons en images.

« Quel plaisir, dans la continuité de ma profession, d'avoir eu la confiance des élus communautaires pour être aux côtés de ces « petits d'hommes et de femmes » accompagnés par un personnel que nous voulons toujours plus performant. Avec 14 emplois créés dont 9 à temps plein et 6 CAP en alternance en plus cette année, 203 enfants et leurs parents ont choisi, dès le 2 septembre, nos structures multi-accueil pour être source d'éveil de demain » a exprimé fièrement le docteur Pierre Donadey, vice-président chargé de la petite enfance.



À Blausasc, la directrice, Solange Marino et ses 16 coéquipiers désirent que les 51 « Nistou » inscrits soient à la « poucha » de tout.



À gauche, le service enfance et jeunesse, composé de Monika Passolunghi, Corine Muselli-Durandy, Nathalie Kuhn, Pierre Donadey et Stéphanie Risso, est heureux de vous retrouver pour une nouvelle année.



À Contes, à la crèche de l'olivier, synonyme de paix, les 41 petits rejetons ont, sous la conduite de Valérie Corgna et des 14 employées, fait ressortir la zénitude qui les animent.



Les 14 petites étoiles ont brillé de joie à l'idée de retrouver la directrice, Christelle Taboni et ses 6 collaboratrices pour une nouvelle année à la micro-crèche « Li Estèlas » de Coaraze.



À « La Formigua » de Drap, 17 ouvrières spécialisées, sous la conduite de la directrice Eliane Lalue, bichonnent et dorlotent 62 tout-petits, heureux comme dans un cocon.



« La petite Loco » de l'Escarène s'est mise en marche pour 35 enfants sous la direction de Géraldine Hennebert et ses 14 « cheminotes ». Le train-train quotidien d'une nouvelle année pleine de gaieté a démarré. Innovation : ouverture des portes une demi-heure plus tôt, à 7 h 15.

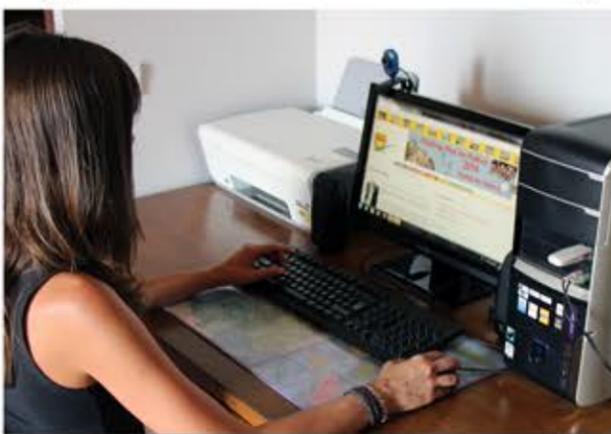
## Réseaux de communication

### Le territoire s'équipe en numérique

La Communauté de Communes désire améliorer l'aménagement numérique du territoire. Des démarches sont actuellement en cours.

« Nous nous sommes lancés le défi du numérique, c'est un point crucial pour l'aménagement du territoire et pour l'avenir » souligne le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari. Pour ce faire, les élus communautaires ont

travaillé au sein de la commission durable en portant le volet numérique parmi leurs priorités. Le conseiller communautaire, Jean Nicolas, qui suit le dossier de près depuis de nombreux mois, a proposé une maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) afin de modifier les statuts du Pays des Paillons, stipulant que le transfert d'opérateur du ré-



Bientôt, du très haut débit pour les usagers et les entreprises.

seaux viendrait à ce syndicat et ne serait plus de la compétence des communes. Une démarche qui déchargera les municipalités et qui permettra au territoire de répondre à l'exploitation d'infrastructures de réseaux de communication. Cela procurera aux habitants de la vallée des fré-

quences dotées d'excellentes qualités de propagation avec le haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le secteur de l'audiovisuel ne sera pas lésé non plus, puisqu'il devrait bénéficier de 11 multiplex TNT HD (40 chaînes) pour une couverture de 95 % de la population et 2 multiplex TMP (32 chaînes). « Suite au parcours effectué auparavant, nous sommes prioritaires dans ce schéma » avance le président de la CCPP, Edmond Mari. L'objectif étant de rendre attractif le Pays des Paillons, avec en priorité des quartiers de Contes, la commune de Châteauneuf-Villevieille, et le secteur de Peira Cava mais aussi de répondre aux besoins des populations et des professionnels. En attendant, chaque entre-

prise peut d'ores et déjà se connecter sur le site [www.degroupeteste.com](http://www.degroupeteste.com) pour mesurer son débit, afin de connaître ses réels besoins et permettre aux élus de la Communauté de Communes d'avancer sur le sujet.

#### Maintien de l'identité communale

Par le biais de conventions qui pourraient être signées entre la commune, le SICTIAM, le Conseil général et la Communauté de Communes du Pays des Paillons, chaque commune pourra avoir un droit de regard sur les infrastructures et les travaux qui s'opéreront au sein de son territoire.

« Ces aménagements ne devraient pas présenter de modification réelle sur le paysage, quant à la technique de pose » explique Jean Nicolas.

#### Objectifs

**Avril/juin 2014** : rencontre avec les EPCI et finalisation des gouvernances

**Octobre 2014** : schéma d'ingénierie et dépôt du dossier de soumission au FSN

**Décembre 2014** : vote du SDDAN 2.0 prenant en compte les besoins FTTO de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

**2014 - 2015** : études préalables à la commande publique du réseau THD départemental et lancement de la commande publique de réalisation du réseau

**Fin 2015 - 2020** : travaux (1<sup>ère</sup> tranche en 5 ans pour raccordement de 85 % des besoins FTTH)

## Transports

### Les lignes de bus et de train peaufinent leurs parcours

Bien qu'il existe des lignes de bus qui assurent le déplacement des habitants de la vallée, les transports en communs du Pays des Paillons ne répondent pas suffisamment aux besoins de chacun. Bientôt cette problématique ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Une évolution dans le domaine sera désormais adaptée aux habitudes de déplacement des riverains.

Faire évoluer la desserte du secteur des Paillons en ma-

tière de transport est une affaire à laquelle s'attellent les élus communautaires.

Le territoire, scindé en deux parties, à savoir les cantons de Contes et de l'Escarène, met déjà à la disposition des habitants des moyens de transports. Malgré tout, ce secteur mérite d'être amélioré.

« Nous voulons améliorer ce service. Un projet est en cours de réflexion, le Conseil général vient de réaliser une étude. Nous souhaitons faire évoluer le domaine des

transports pour permettre à la population d'emprunter le bus, comme le train, afin qu'elle puisse se déplacer sans aucune contrainte. Nous avons donc envisagé d'amplifier la liaison vers Nice mais aussi celle interne aux territoires » stipule le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari. Actuellement le service offre déjà la possibilité de se déplacer mais les lignes restent rares, voire mal définies, et les grilles horaires sont assez complexes. Le



Bientôt, avec « Lignes d'Azur », une nouvelle grille horaire adaptée aux besoins de la vallée, pour faciliter tous vos déplacements.

but de cette opération est de mieux hiérarchiser ce réseau, en simplifiant l'offre comme l'information, en optimisant les moyens dans le cadre du budget actuel et en proposant une grille horaire adaptée aux besoins des habitants de la vallée. Les enfants pourront se rendre dans leurs établissements scolaires, les parents pourront aller au travail sans avoir l'obligation de se lever très tôt, et ils pourront également faire leurs courses et pratiquer leurs loisirs sans contraintes. Ce projet devrait prendre effet aux vacances de la Toussaint.

Affaire à suivre...

#### La ligne ferroviaire a rouvert

Le 28 août, les élus communautaires ainsi que des représentants du Conseil général, de la métropole et du lycée de Drap, se sont retrouvés autour d'une table ronde au siège de la CCPP pour échanger sur la desserte du lycée et proposer de nouveaux horaires en matière de Train Express Régional. Bonne nouvelle, la ligne Nice/Drap a rouvert le 1<sup>er</sup> septembre. Après sept mois de fermeture, causées par l'éboulement rocheux de la falaise de Bon Voyage, les circulations ont pu reprendre pour cette nouvelle rentrée.

La réouverture de cette ligne, qui propose 22 trajets journaliers (2,30 euros l'aller simple) avec un départ Drap/Nice dès 7 h 07 sauf le week-end, s'accompagne d'une halte à la gare Nice Pont St-Michel, se substituant à celle de la gare de Nice St-Roch, fermée définitivement, afin de proposer une solution de proximité, à deux pas du centre commercial et de l'hôpital Pasteur. Cette nouvelle halte, créée en interconnexion avec le réseau de transport urbain Lignes d'Azur, est en liaison directe avec la ligne n°1 du tramway.

Plus d'infos au 0800 11 40 23 ou sur le site [www.paca.ter.sncf.com/](http://www.paca.ter.sncf.com/)

**Réservez votre espace publicitaire dès le prochain numéro de**

**L'INTER'com**  
Communauté de Communes du Pays des Paillons

**15 000 envois répartis sur les cantons de Contes et l'Escarène**

**Pour connaître nos tarifs contactez-nous au 04 92 00 75 94**

**Sensibilisation**

# Trier et réduire les déchets : des gestes simples à adopter pour sauvegarder vos communes

Certaines personnes envient les pays comme l'Islande, la Suisse ou encore le Costa Rica pour leur propreté. Une convoitise qui ne tient qu'à la volonté des riverains, puisque trier et réduire les déchets restent les premiers gestes à adopter pour un Pays des Pailions respectueux de l'environnement.

Au vu de la production de déchets qui a doublé en 40 ans, avec en moyenne 590 kg de déchets par an et par personne, la Communauté de Communes du Pays des Pailions, créée en 2001 et qui recense 25 691 habitants sur son territoire, s'est engagée à limiter les impacts des déchets sur l'environnement. Néanmoins, la réduction des déchets est l'affaire de tous, particuliers, entreprises, collectivités...

Si tout le monde modifie ses habitudes et participe activement à cette démarche écocitoyenne qui rend plus claire la vie de tous, le quotidien sera amélioré. L'important est d'agir et de bien trier. Un mauvais tri peut coûter cher à la collectivité : des déchets non recyclables qui arrivent dans un centre de tri devront être renvoyés vers l'incinération. Résultat : le coût de traitement sera cinq fois plus élevé et rien ne sera recyclé ! Dans un premier temps il est préférable de choisir des



Les agents communautaires s'engagent à vous faciliter la tâche et à améliorer le service, sous l'œil vigilant du président de la CCPP, Edmond Mari, du vice-président chargé de l'environnement et des déchets, Robert Nardelli, du vice-président chargé du personnel, Michel Lottier, et du responsable du service gestion des déchets, Frédéric Danièle.

produits avec peu d'emballages et les recharges écologiques, de préférer ceux conditionnés au format familial, d'éviter les produits jetables et d'opter pour les piles rechargeables. Quant au tri sélectif, la Communauté de Communes du Pays des Pailions a installé des containers servant au tri sélectif des papiers (containers bleus), de l'aluminium, du fer, des emballages en carton et du plastique (containers jaunes) ainsi que du verre (containers verts). Une fois remplis, les agents du service de collecte et des déchets, conduit par le chef d'équipe, Max Bottiau, procèdent au ramassage des déchets recyclables. Différents points de collecte sont à votre disposition sur l'ensemble des treize communes et des tournées

seront régulièrement planifiées. Les bacs pour le tri sélectif apportent une aide considérable aux personnes pour contribuer à la préservation de l'environnement. Le tri sélectif demande un peu de patience et de savoir-faire pour être réalisé convenablement, mais le jeu en vaut bien la chandelle et l'avenir de la planète en dépend. Si l'ensemble de la population se sent responsable et mise tout sur la propreté, la Communauté

sera préservée. Alors à vos poubelles pour faire disparaître les déchets !

**Du côté des encombrants**  
Les riverains souhaitent également se débarrasser d'objets qui les encombrant (meubles, électroménager, écrans, et petits appareils...). Sachant qu'un produit ou un appareil devenu hors d'usage peut connaître une seconde vie grâce au recyclage, et que les collectes se multiplient pour faciliter la

tâche de tous, il serait dommageable que tout le monde ne se sente pas concerné par cette action. Les appareils

sont récupérés, à jours fixes, par les agents du service d'enlèvement à domicile pour les encombrants de la Communauté de Communes du Pays des Pailions, sous le pilotage de leur chef de service, Denis Passeron. Afin de ne pas encombrer les containers inutilement et de respecter le voisinage, il devient impératif que chacun tienne compte des jours de passage des agents afin de déposer les encombrants seulement la veille (cf. tableau ci-dessous). Vous pouvez également prendre rendez-vous en contactant le 04 93 79 03 50 ou bien le 09 65 30 58 99 et vous serez aussitôt débarrassé !



Les gestes simples à adopter.



Ne pas se sentir responsable fait de votre ville un dépotoir.

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### A Contes (rue Marius Pencenat, près de la Poste)

lundi de 8 h à 12 h  
mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30  
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30  
samedi 8 h / 12 h 30.

Tel. 04 93 79 03 50

Des bennes sont mises à disposition :  
- Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 8 h 30 à 11 h 30, sur le parking de la mairie annexe de la Pointe de Contes.  
- Le 2<sup>e</sup> jeudi du mois, de 8 h 30 à 11 h 30, au chemin des Castors, à la Vernéa de Contes.  
- Le 3<sup>e</sup> jeudi du mois, de 8 h 30 à 11 h 30, devant le parc Sainte-Hélène à Sclos de Contes.  
Seuls les encombrants et la ferraille peuvent y être jetés.

### A Blausasc (col Pelletier)

lundi, mercredi et samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi, le mercredi et le vendredi.

Tel. 04 93 79 51 04

### A Saint-Martin de Peille (route des Lacs)

lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Tel. 06 21 16 35 77

## Jours de ramassage des encombrants

**Lundi** : Drap et Châteauneuf-Villevieille - **mardi** : l'Escarène, Touët-de-l'Escarène, Peille et Saint-Martin de Peille, (les trois premiers mardis du mois à Contes et le dernier mardi du mois à Coaraze) - **mercredi** : Berre-les-Alpes et Cantaron - **jeudi** : Contes et Bendejun - **vendredi** : à l'Escarène, Peillon, la grave de Peille et Lucéram/Peira Cava.

NB : les employés du service technique de la mairie de Blausasc font la collecte le lundi.

Présentation des élus

Les 37 membres du conseil communautaire

La Communauté de Communes du Pays des Paillons, collectivité territoriale intercommunale répartie sur les cantons de Contes et l'Escarène, est représentée par 37 élus communautaires, soit un président, onze vice-présidents et vingt-quatre élus communautaires issus des treize communes pour la mise en œuvre et la gestion des actions entrant dans les compétences transférées par les communes.

Les 23 et 30 mars derniers, les citoyens ont, pour la première fois, à l'aide du même bulletin de vote que leurs conseillers municipaux, élu leurs conseillers communautaires du Pays des Paillons.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (Bendejun, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze et Touët-de-l'Escarène), les citoyens ont voté leurs conseillers municipaux à l'aide d'un bulletin de vote ne mentionnant que la liste des candidats aux élections municipales. Les conseillers communautaires ont été désignés parmi les membres du nouveau conseil municipal élu, suivant l'ordre du tableau et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

En revanche, pour les communes de 1 000 habitants et plus (Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Contes, Drap, l'Escarène, Lucéram, Peille et Peillon), les citoyens ont utilisé un bulletin de vote mentionnant une liste de candidats aux élections municipales, ainsi que la liste de candidats au mandat de conseiller communautaire qui a été liée. A l'issue du vote, les sièges de conseillers communautaires ont été répartis entre les différentes listes des communes selon le même mode de scrutin que celui appliqué lors de l'élection des conseillers municipaux et en fonction de la démographie de celles-ci. Soit le nombre de sièges suivant : 2 pour Bendejun, 3 pour Berre-les-Alpes, 3 pour Blausasc, 3 pour Cantaron, 2 pour Châteauneuf-Villevieille, 2 pour Coaraze, 4 pour Contes, 3 pour l'Escarène, 3 pour Lucéram, 3 pour Peille, 3 pour Peillon et 2 pour Touët de l'Escarène.

Le 11 avril dernier, les 37 conseillers communautaires du Pays des Paillons se sont réunis dans la salle du conseil de la Pointe de Blausasc pour désigner leur président. Avec 21 voix contre 16, Edmond Mari, maire de Châteauneuf-Villevieille, a remporté cette élection face au président sortant Francis Tujague, maire de Contes. Voici, ci-contre, une présentation des 37 membres qui constituent le conseil communautaire ainsi que les compétences attribuées à chacun. Une répartition respectant la nouvelle législation imposant le nombre de conseillers communautaires à 37 et le nombre de vice-présidents à 11 au maximum.

Les compétences :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire (Schéma de Cohérence Territorial)
- Voirie d'intérêt communautaire
- Logement social d'intérêt communautaire
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Enfance et jeunesse
- Création et aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le président et les vice-présidents



Edmond Mari  
Maire de Châteauneuf-Villevieille  
Président de la CCPP



Maurice Lavagna  
Maire de Berre-les-Alpes  
1<sup>er</sup> Vice-président



Francis Tujague  
Maire de Contes  
Vice-président chargé de la culture et des sports



Pierre Donadey  
Maire de L'Escarène  
Vice-président chargé de l'enfance et la jeunesse



Robert Nardelli  
Maire de Drap  
Vice-président chargé de l'environnement et des déchets



Cyril Piazza  
Maire de Peille  
Vice-président chargé de la communication



Michel Guidi  
Maire de Cantaron  
Vice-président chargé des travaux



Michel Lottier  
Maire de Blausasc  
Vice-président chargé des finances et du personnel



Monique Giraud-Lazzari  
Maire de Coaraze  
Vice-présidente chargée des déplacements



Michel Calmet  
Maire de Lucéram  
Vice-président chargé du développement économique



Jean-Marc Rancurel  
Maire de Peillon  
Vice-président chargé de l'aménagement du territoire



Noël Albin  
Maire de Touët-de-l'Escarène  
Vice-président chargé de l'habitat



Joël Gosse  
Maire de Bendejun  
conseiller communautaire délégué, chargé de la voirie et de la signalétique

## Les conseillers communautaires



Joël Pallini  
1<sup>er</sup> Adjoint de Bendejun  
Conseiller  
communautaire



Martine Brun  
Adjointe de Berre-les-Alpes  
Conseillère  
communautaire



Bernard Martinez  
Adjoint de Berre-les-Alpes  
Conseiller  
communautaire



Evelyne Laborde  
1<sup>ère</sup> Adjointe de Blausasc  
Conseillère  
communautaire



Yves Pons  
Adjoint de Blausasc  
Conseiller  
communautaire



Edith Lonchamp  
Adjointe de Cantaron  
Conseillère  
communautaire



Patrice Gitton  
Conseiller municipal  
de Cantaron  
Conseiller  
communautaire



Jacques Saulay  
1<sup>er</sup> Adjoint  
de Châteauneuf-Villevieille  
Conseiller communautaire



Georges Gaede  
1<sup>er</sup> Adjoint de Coaraze  
Conseiller  
communautaire



Michèle Maurel  
Adjointe de Contes  
Conseillère  
communautaire



Gérard De Zordo  
Adjoint de Contes  
Conseiller  
communautaire



Nadine Ezingard  
Adjointe de Contes  
Conseillère  
communautaire



Alexandra Russo  
Adjointe de Drap  
Conseillère  
communautaire



Philippe Mineur  
Adjoint de Drap  
Conseiller  
communautaire



José Dragoni  
Conseiller municipal  
de Drap  
Conseiller  
communautaire



Marie-Thérèse  
Barrios-Breton  
1<sup>ère</sup> Adjointe de L'Escarène  
Conseillère  
communautaire



Jean-Claude Vallauri  
Adjoint de L'Escarène  
Conseiller  
communautaire



Christiane  
Blanc-Ricort  
1<sup>ère</sup> Adjointe de Lucéram  
Conseillère  
communautaire



Jean Nicolas  
Conseiller municipal  
de Lucéram  
Conseiller  
communautaire



Béatrice Ellul  
Adjointe de Peille  
Conseillère  
communautaire



Stéphane Sainsaulieu  
Conseiller municipal  
de Peille  
Conseiller  
communautaire



Germaine Millo  
Adjointe de Peillon  
Conseillère  
communautaire



Jean-Marie Franco  
1<sup>er</sup> Adjoint de Peillon  
Conseiller  
communautaire



Sylvie Gantelme  
1<sup>ère</sup> Adjointe  
de Touët de l'Escarène  
Conseillère  
communautaire

## Équipements communautaires

# Des salles de spectacle au stade de football

Des salles pour pratiquer du sport, assister à des spectacles, ou encore organiser des manifestations, mais aussi un stade de football, voilà autant de réalisations menées à bien par la Communauté de Communes du Pays des Paillons permettant d'animer le territoire.

### La Maison de la musique et de la danse

La CCPP a, en avril 2009, inauguré son premier équipement sportif et culturel sur la commune de Contes. D'une superficie de 488 m<sup>2</sup> cette enceinte, divisée en deux grandes unités offre aux associations des vallées des Paillons un espace réservé au domaine musical avec six salles, puis un second volume dédié à la danse avec une première salle de 100 m<sup>2</sup> et une deuxième salle de 85 m<sup>2</sup>. Cet équipement, également doté d'une mezzanine technique, permet à un atelier couture de confectionner des costumes. Malika Vannucci, chargée de l'accueil et de l'entretien de la structure intercommunale, reçoit régulièrement, depuis l'ouverture de la Maison de la musique et de la danse, la visite de plus de six associations soient près de 780 adhérents.

Le montant des travaux de cet équipement communautaire s'est élevé à 1 178 709,20 euros TTC. Heures d'ouvertures : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 21 h.

Tel. 04 93 85 30 54 - mail : [maisonmusiquedanse@orange.fr](mailto:maisonmusiquedanse@orange.fr)



La Maison de la musique et de la danse est le premier bâtiment communautaire dédié au sport et à la culture, qui a été réalisé.

### Le Stade Jean Anderloni



Les jeunes footballeurs ont pratiqué leur sport favori, sur le stade Jean Anderloni, durant le stage Kappa au mois de juillet dernier.

En juillet 2011, l'intercommunalité a baptisé « Stade Jean Anderloni » son deuxième équipement sportif qui répond pleinement aux objectifs fixés dans la charte de développement durable du Pays des Paillons et dans le SCoT : aménager et faire fonctionner des équipements structurants à l'échelle du territoire communautaire et répondre aux besoins de la population. Un programme d'aménagement du territoire qui a nécessité la somme de 2 401 264,25 euros TTC.

Situé au quartier du Fontanil, sur la commune de Drap, il permet aux amateurs de ballon, de pratiquer, sur un terrain homologué aux normes fédérales du football à 11 joueurs, leur sport favori. Entraînements mais également stages, rencontres amicales et compétitions sportives y sont régulièrement programmés tout au long de l'année, sur ce terrain d'une superficie de 6 890 m<sup>2</sup>.

Aux commandes de cet équipement sportif : Jean-Marc Acquarone.

Tel. 06 15 25 43 90 - mail : [acqua@bbox.fr](mailto:acqua@bbox.fr)

### L'Espace Jean-Ferrat

En janvier 2013 les conseillers communautaires ont, sur la commune de Drap, inauguré un nouvel aménagement culturel « Espace Jean-Ferrat ». De nombreux artistes et associations locales se produisent dans cette enceinte imaginée par les architectes Jean-Louis Duchier et Nicolas Piétra. L'architecture boisée et vitrée offre un design contemporain proposant au public du Pays des Paillons de nombreux divertissements comme les spectacles, représentations et expositions qui y sont organisés depuis l'ouverture de ses portes. Grâce à cette opération, d'une valeur de 2 776 584, 29 euros TTC, les visiteurs peuvent maintenant profiter d'un hall de 150 m<sup>2</sup>, d'une salle de spectacle de 470 m<sup>2</sup> équipée en sonorisation, ainsi que d'une tribune ayant la capacité de recevoir 344 spectateurs installés confortablement dans des sièges, dont 7 personnes à mobilité réduite, ou encore 435 personnes debout, en fonction de la manifestation prévue. Parallèlement à cela des loges, des locaux techniques et une pièce de stockage ont été réalisés pour accueillir les artistes. Renseignements au 04 93 01 45 55.



Bientôt, le hall de l'Espace Jean-Ferrat sera réaménagé.

### La salle polyvalente Le Belvédère



Prenez vos places pour le 27 septembre, à 20 h 30, à la salle du Belvédère pour le spectacle « Claude François success story ».

En juillet 2013, les élus de la Communauté de Communes du Pays des Paillons ont dévoilé la salle de spectacle polyvalente de Berre-les-Alpes « Le Belvédère ». Cet équipement communautaire distingué par son allure architecturale de pierres et de bois permet de créer une liaison forte entre les deux parties du village et facilite l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette réalisation dont le budget s'est élevé à 2 333 931,87 euros TTC d'une superficie totale de 553,50 m<sup>2</sup> comprend une salle de 280 m<sup>2</sup>, une mezzanine balcon de 43 m<sup>2</sup>, un service de 128 m<sup>2</sup> et un rangement de 27 m<sup>2</sup>. Elle offre la possibilité à 320 spectateurs de prendre place sur des chaises et de bénéficier des diverses manifestations telles que repas, concerts, spectacles et pièces de théâtre.

Renseignements auprès de la mairie de Berre-les-Alpes au 04 93 91 80 07.

### Le Théâtre de l'Hélice

En décembre 2013 la CCPP a inauguré, sur la commune de Contes, sa 5<sup>e</sup> réalisation. Elle s'inscrit dans le programme de réalisation d'équipements communautaires dédiés aux sports, aux loisirs et à la culture, validé en 2004. Cet établissement baptisé « Théâtre de l'Hélice », présente une superficie totale de 2 500 m<sup>2</sup>. Il est composé d'une salle polyvalente modulable de 250 m<sup>2</sup> à 750 m<sup>2</sup> nommée « Auguste Maïcon », d'une salle de spectacle de 788 m<sup>2</sup> appelée « Annie Vernay » ayant la capacité d'accueillir 500 spectateurs, d'une scène de 373 m<sup>2</sup>, d'un atelier, de sept loges ainsi que d'un foyer réservé aux artistes, d'une billetterie et d'un bar. Cette réalisation d'un coût de 4 877 006,18 euros TTC permet à la population de profiter de spectacles de qualité, de participer à diverses manifestations à des tarifs attractifs et de répondre aux besoins des associations.

Renseignements auprès de l'association Polysonance au 5, place Allardi - 06 390 Contes.

Tel. 04 93 79 00 01 ou sur le site [www.helice-contes.fr/](http://www.helice-contes.fr/)



Le Théâtre de l'Hélice, équipement moderne recevant une pléiade d'artistes.

Équipement

# Des chapiteaux pour les communes

**La Communauté de Communes du Pays des Paillons a délibéré pour permettre aux communes, qui ne bénéficient pas de salle communautaire sur leur territoire, de louer des chapiteaux pour que se déroulent leurs festivités.**

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a décidé d'aider les petites communes qui ne sont pas dotées de salle de spectacle ou de salle polyvalente, en mettant à leur disposition des chapiteaux semblables à ceux qui ont été utilisés par la commune de Bendejun au mois de juillet dernier lors de la fête patronale de la Saint-Benoît, et les communes de Peille et Coaraze qui ont également bénéficié de ces structures, financées par la Communauté de Communes, durant la saison estivale. Une initiative qui a été menée dans le but de mailler le territoire en terme de culture et de manifestations.

« Il ne faut pas que les grandes communes soient des aspirateurs culturels au détriment de petites communes qui ont moins de moyens » souligne le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari. Cette mise à disposition, qui répond aux besoins fondés de certaines communes, leur permettra d'organiser des manifestations tout au long de l'année.

« Le but étant d'offrir aux communes des chapiteaux sonorisés et chauffés pour l'hiver afin qu'elles puissent organiser des événements en toutes saisons » confie le président.

**Et les crèches aussi...**

Parallèlement à ces chapiteaux destinés à accueillir des manifestations, la Communauté de Communes a également équipé en chapiteaux deux de ses crèches intercommunales, durant les mois de juillet à septembre « Leurs mises en place a été nécessaire sur les crèches de Blausasc et

l'Escarène pour empêcher le soleil, parfois faux ami, d'être dangereux pour nos petits. De nombreux travaux d'amélioration ont été effectués par le personnel communautaire » souligne Pierre Donadey, vice-président en charge de l'enfance et la jeunesse.

Cette solution qui pallie les problèmes financiers et architecturaux permet aux enfants de bénéficier de l'extérieur de l'établissement durant la saison estivale, période propice à la chaleur. Dans ce cadre la Communauté de Communes a fait appel à l'entreprise S.A Martel pour l'installation de ces structures au sein des établissements communautaires « Lu nistou de la Pouncha » de La Pointe de Blausasc et « La petite Loco » de l'Escarène. Les deux crèches ont ainsi bénéficié de trois mois de location de structures « 2 pentes » de 60 m<sup>2</sup>.

Cette première année « test » a été concluante. La démarche sera très certainement reconduite durant les prochaines années.



Le chapiteau installé lors du festin de la Saint-Benoît, à Bendejun, a accueilli près de 200 personnes.



Cet été, les enfants de la crèche de l'Escarène ont profité de l'extérieur.

Réunion de présentation

# Pacte de responsabilité et de solidarité

**Judi 3 juillet, à 19 h, s'est tenue dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, une séance de présentation et d'échanges exposant le Pacte de responsabilité et de solidarité.**

Ce pacte, établi par le gouvernement dans le but de relancer la croissance et l'emploi, a interpellé bon nombre de professionnels issus des domaines de l'aluminium, du transport, de l'alimentation, de l'ébénisterie, de la menuiserie, de la pharmacie, de la mécanique, de la fabrication des luminaires mais aussi des travaux publics. Après avoir remercié l'assistance pour sa présence, le président de

la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari, a expliqué que pérenniser et créer des emplois étaient des objectifs prioritaires dans le cadre de « Vivre et travailler au Pays » qui permettent, entre autre, de limiter les déplacements. « Actuellement le pourcentage d'emplois par rapport à la population est de 22 %, ce qui traduit un territoire actif.

Si l'on ne crée pas d'emplois, l'évolution démographique va engendrer une diminution de ce taux à 20 %, traduisant un territoire dépendant et peu dynamique. Pour éviter cela, nous nous sommes fixés, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, d'atteindre un taux voisin de 26 %, permettant d'afficher un territoire rural, dynamique, et

ainsi conforter le périmètre du Pays des Paillons et son devenir ». Par conséquent 1 500 emplois devraient voir le jour d'ici 2020.

« Le gouvernement agit pour la compétitivité des entreprises qui prennent l'engagement réciproque de créer des emplois et d'investir. La priorité pour le gouvernement, est, dans l'intérêt de tous, que les entreprises inves-

tissent et créent des emplois. Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi est destiné à faire diminuer le coût du travail » a précisé Sylvie Cendre, sous-préfète Nice-Montagne. Edmond Mari, quant à lui, a également souligné l'importance, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de prendre en compte la mixité fonctionnelle de l'habitat

ainsi que l'activité. Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), destiné à soutenir les activités de développement et de recherches, a également été un sujet à l'ordre du jour. Durant la séance, les intervenants ont présenté l'organisation du dispositif. Un échange très intéressant et constructif s'est instauré dans la salle, afin de mettre en œuvre ce Pacte.



« Vivre et travailler au Pays » une devise pour le président de la CCPP, Edmond Mari.

Étaient présents : Sylvie Cendre, sous-préfète Nice-Montagne, des représentants, de la Banque De France, de la Direction Territoriale de la Banque Publique d'Investissement France, de la Direction Départementale des Finances Publiques, Michel Calmet, maire de Lucéram et vice-président de la CCPP chargé du développement économique, le président de la CCPP, Edmond Mari, et la présidente de l'association « Entreprises Vallée des Paillons », Christine Scaramozzino.

**Voirie**

# Travaux de confortement sur la route du Rémaurien

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a parmi ses compétences, la gestion de la voirie. Elle entretient les routes communautaires suivantes : la route des Mortissons sur les communes de Lucéram et Touët-de-l'Escarène, la route du lycée sur la commune de Drap, la voie qui dessert la Zone d'Activités de Contes, ainsi que la route du Rémaurien sur les communes de Châteauneuf-Villevieille et Bendejun qui subit actuellement des travaux de confortement.

Depuis de nombreuses années la départementale 15

est régulièrement coupée par des éboulements et perturbée par des travaux. Face à ces situations, la route du Rémaurien devient la seule déviation possible pour les automobilistes de Bendejun et de Coaraze, voulant rejoindre la commune de Contes. Compte tenu de son axe stratégique qui relie la haute à la basse vallée des Paillons, la route du Rémaurien a été classée, en 2004, route d'intérêt communautaire. La prise en charge de cette route, a donc été attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Paillons. Dans ce contexte, le président, Edmond Mari, a, sous la direction de Joël

Gosse, élu chargé de la voirie communautaire, effectué des visites afin de prendre connaissance de l'état de cette route ainsi que de toutes celles qui dépendent de la Communauté de Communes. Au regard de ce secteur, topographiquement et géologiquement difficile, et suite aux intempéries « cette route, ainsi que tous les secteurs de Bendejun, sont sujets à des désordres importants » précise le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari.

**Des travaux qui vont être engagés en urgence**

« Nous avons décidé de signer un marché en urgence pour la réfection du secteur de la Pergola, juste à côté du quartier des Bondes, afin que cette voie soit sécurisée » renseigne-t-il. « Etant donné que le secteur de Roquebillière présente un mouvement gravitaire en devenir très important, il faut absolument prévenir. Si une masse d'un million de mètres cube se met en marche, la route du Rémaurien sera, à mon avis, barrée à jamais ».

Le président a donc pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'une étude géologique soit effectuée au plus vite. « La situation est relativement grave même si aujourd'hui elle est stabilisée. Il faut anticiper des désordres qui pourraient être très importants. Je vais mandater un bureau d'études pour que l'on



Visite de chantier sur la route de la Pergola.

puisse avancer sur ce sujet qui nous préoccupe depuis de très longs mois. Hors de question de laisser la nature faire son œuvre parce que le résultat sur cette voirie serait dramatique ».

Des consultations d'entreprises ont alors été effectuées. Lors du dernier

conseil communautaire, le président a annoncé qu'une signature avait eu lieu entre l'entreprise Acrobat X et la CCPP pour le marché relatif au confortement d'un mur de soutènement sur la route de la Pergola à Bendejun pour un montant de 87 900 euros HT.

**Stade Jean Anderloni**

## Une nouvelle pelouse



Les élus se sont rendus sur place lors du changement de pelouse.

Suite aux intempéries de janvier 2014, un affaissement a affecté la partie Nord-Ouest du stade communautaire Jean Anderloni de Drap. Aujourd'hui, après de nombreux travaux engagés par la CCPP, les sportifs peuvent utiliser le terrain dans sa totalité.

Afin de trouver l'origine du désordre, des sondages avaient été effectués par la Communauté de Communes. Cette action qui avait nécessité l'enlèvement de 750 m<sup>2</sup> de pelouse, a révélé que la cause survenait d'un problème de gestion des eaux de surface et semi profonde. Suite à ce sondage, la CCPP a décidé, au début du mois d'août, de remplacer l'ancien revêtement par une nouvelle pelouse synthétique d'une

qualité supérieure. Afin que les sportifs puissent débuter une nouvelle saison footballistique dans de bonnes conditions, la CCPP a mandaté l'entreprise Parcs et Sports pour qu'elle procède à la réfection du sol. Une opération, dont le coût s'est élevé à 34 500 euros HT. Parallèlement à cela, une étude géotechnique a été réalisée par le cabinet RISSER pour connaître la suite du traitement a engagé. Prochaine étape : des travaux de drainage et terrassement seront effectués sur les abords du terrain et au niveau du talus aval. Une démarche qui ne perturbera en aucun cas l'entraînement des sportifs. Le président de la CCPP, Edmond Mari, le vice-président chargé de la culture et des sports, Francis

Tujague et le maire de Drap, Robert Nardelli, suivent avec beaucoup d'attention le dossier. La nouvelle pelouse étant maintenant installée, tout le monde se félicite, notamment Christelle Hespel, présidente de Drap football qui rappelle « Le stade avait été fermé durant un trimestre, puis on nous a rouvert le terrain sur une portion sécurisée. On nous avait promis la réouverture totale du stade pour le 12 août pour que nos seniors puissent ré-entamer leurs entraînements afin d'assurer le match de coupe de France le 31 août et ils ont tenu parole. Je remercie le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari, pour avoir tenu son engagement ».

**Projet**

## Bientôt, un complexe culturel à l'Escarène

Après les communes de Drap, Contes et Berre-les-Alpes c'est au tour de l'Escarène de pouvoir bientôt bénéficier d'une salle communautaire destinée à développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

C'est un complexe culturel avec salle de spectacle et salle polyvalente, sur la commune de l'Escarène, qui est lancé. Ce nouveau projet de la Communauté de Communes sera implantée sur le terrain situé sur le plateau de la gare, jouxtant la crèche « La petite Loco ». Le bâtiment communautaire d'une superficie totale d'environ 1 010 m<sup>2</sup> sera construit sur deux niveaux. Il comprendra, un rez-de-chaussée avec un hall d'entrée, un accueil, des vestiaires, un bar, des sanitaires publics, un office, des réserves, mais aussi une salle de spectacle de 320 places avec scène



Le complexe culturel sera situé parallèlement à la RD 2 566, à la voie ferrée et au collège.

modulable et gradins escamotables pour une surface de 360 m<sup>2</sup>. Des escaliers ainsi qu'un ascenseur permettront d'atteindre une salle polyvalente de 120 m<sup>2</sup>, une régie et des locaux annexes, situés à l'étage. L'aménagement extérieur sera lui aussi soigné avec notamment un parvis de 355 m<sup>2</sup>. Ce projet qui doit répondre à une démarche de très haute performance énergétique, fait actuellement l'objet d'un

concours restreint de maîtrise d'œuvre. Les entreprises ont jusqu'au 6 octobre pour déposer leur candidature. A l'issue de cela, trois lauréats seront sélectionnés en fonction de leur projet et de la qualité de leurs références. Suite à la réception des offres, prévue au 22 décembre, les membres du jury émettront un avis. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 941 000 euros HT.

**Présentation**

# Les trois structures représentatives du Pays des Paillons

En 2000 l'Association pour le Développement du Pays des Paillons (ADPP) est la première entité à être créée. Elle a permis l'élaboration du périmètre du Pays des Paillons, l'identité et le projet du territoire. En 2003 le Conseil de développement du Pays des Paillons a ensuite vu le jour. S'en est suivi, en 2004, la création de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Trois structures bien distinctes qui collaborent, de façon complémentaire, pour le même projet commun : le territoire du Pays des Paillons, réparti sur les treize communes des cantons de Contes et l'Escarène. Afin de bien les distinguer voici, en quelques mots, les missions de chacune d'elles.

**Le Conseil de Développement du Pays des Paillons**

Le Conseil de Développement est une instance de concertation composée d'élus locaux, de représentants du monde associatif et socioprofessionnel, qui a pour vocation de proposer un programme de développement durable du territoire. Cette instance travaille sur les orientations possibles, étudie la faisabilité des projets d'aménagement et propose des actions qu'il serait opportun de mener sur les treize communes.

**L'Association pour le Développement du Pays des Paillons**

L'ADPP, association loi de 1901, met en place les actions préalablement proposées par le Conseil de Dé-

veloppement, qui s'inscrivent dans la charte du développement durable du Pays des Paillons. Ces actions principales sont : l'innovation touristique en milieu rural (ouverture de sentiers, parcours des cartes postales et valorisation des produits locaux) - l'aménagement, les déplacements et le développement touristique (la carte des sentiers et les guides touristiques thématiques) - le sport, les loisirs et la culture (le challenge de courses pédestres, le festival de théâtre amateur, les concours de nouvelles) - l'environnement (les journées de formation autour de la pierre sèche et le site hyperpaysage).

Parallèlement, elle agit également, en partenariat avec les communes, la Communauté de Communes du Pays des Paillons et la ré-

gion, dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, de la formation et de l'agriculture.

**La Communauté de Communes du Pays des Paillons**

La CCPP, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), gère les compétences transférées par les treize communes (retrouvez la liste des compétences de la CCPP en page 6).

Cette collectivité territoriale permet de doter l'ensemble du territoire d'équipements structurants qui répondent aux besoins de la population tels que les crèches, les salles de spectacles, les locaux sportifs, de loisirs et culturels, mais aussi les exploitations agricoles, tout en veillant à la protection de l'environnement et du cadre de vie.

**Appel à candidature**

Le Conseil de Développement du Pays des Paillons, instance de concertation, de réflexion et de proposition, donne des avis, adresse des motions, mène un certain nombre d'actions notamment en direction de la jeunesse ou des personnes âgées, participe à la vie locale et enrichit la démocratie participative au sein du territoire. De nombreuses associations et acteurs du monde socioprofessionnel la composent, aux côtés des élus des communes du Pays des Paillons.

Si vous êtes dirigeant de société ou engagé au sein d'une association et que vous souhaitez devenir membre du Conseil de Développement du Pays des Paillons, vous pouvez adresser votre candidature à : « Monsieur le Président de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons, 55 bis RD 2204 - 06440 La Pointe de Blausasc ».

**Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Julien Bienvenu au 06 70 01 63 28**

**L'ADPP**

## Le nouveau bureau



Le nouveau bureau de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons.

L'assemblée générale extraordinaire de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons, qui s'est déroulée le lundi 19 mai dernier, a permis aux nouveaux représentants des communes de siéger.

Lors de cette réunion, les élus ont procédé à l'élection

du nouveau conseil d'administration, dont la composition comprend un représentant par commune, un représentant de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la présidente et le vice-président du Conseil de Développement, membres de droit.

Ce conseil d'administration

a ensuite désigné son nouveau bureau.

Il se compose du président, Pierre Donadey, maire de l'Escarène ; de la vice-présidente, Geneviève Bach, adjointe à Châteauneuf-Villevieille ; du trésorier, Romain Bianchi, 1<sup>er</sup> adjoint à Drap et de la secrétaire, Christiane Ricort, 1<sup>ère</sup> adjointe à Lucéram.

**Cérémonie**

## Hommage aux Résistants



Les dépôts de gerbes se sont succédés. À gauche, Maryse Beccatini, Résistante, accompagnée de Daniel Clouchoux, membre du conseil du Musée de la Résistance - À droite, le président de la CCPP, Edmond Mari, et le président de l'ADPP, Pierre Donadey.

Le 29 août, la CCPP et la commune de Cantaron ont convié les élus locaux, les associations patriotiques, les anciens combattants et la population, à la 8<sup>e</sup> commémoration de la libération des villages des Paillons.

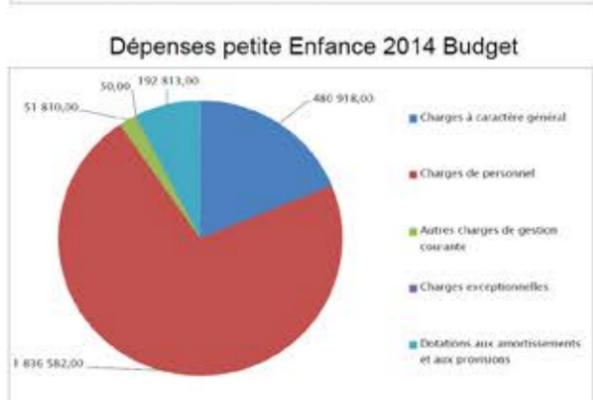
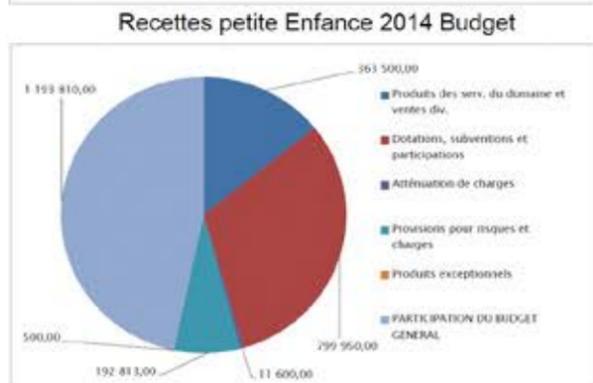
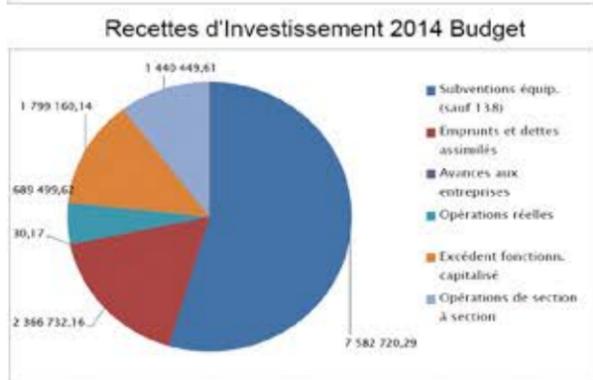
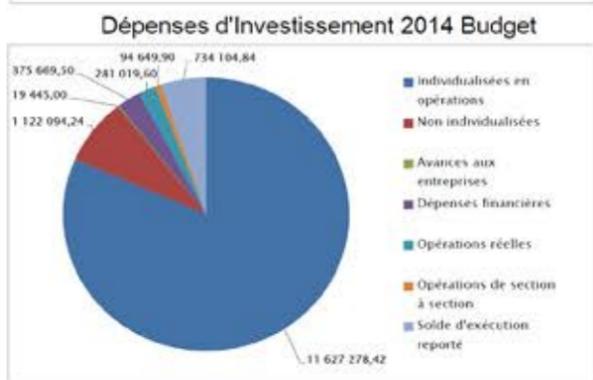
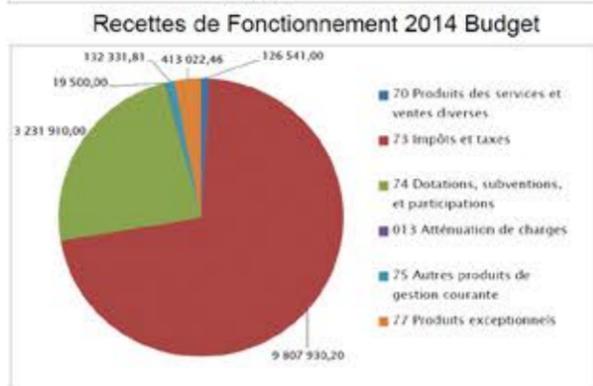
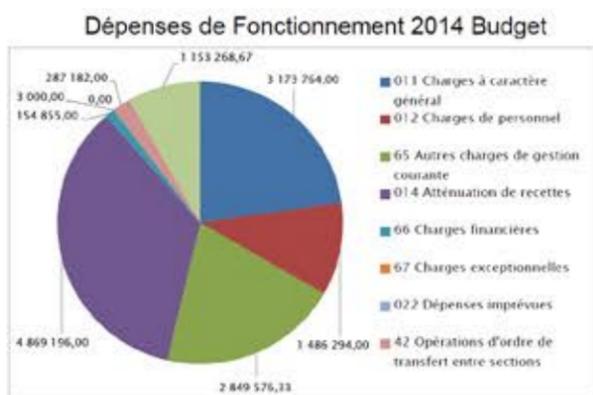
C'est au giratoire de Cantaron, devant la main en inox de six mètres de haut, tournée vers le ciel pour ne jamais oublier les Résistants de la vallée des

Paillons, réalisée par Modeste Casoni il y a 8 ans, que s'est déroulée la commémoration de la Libération des Paillons et l'hommage aux Résistants. Une cérémonie que la conseillère métropolitaine, Dominique Estrosi-Sassone, le député Jean-Claude Guibal, les sénateurs Colette Giudicelli et Louis Nègre, et les élus de la vallée, n'ont pas voulu manquer. L'occasion pour le maire de Cantaron,

Michel Guidi et la présidente du Souvenir français, Geneviève Bach, évoquer l'importance des mots « fraternité » et « tolérance ». Daniel Clouchoux, membre du Conseil du Musée de la Résistance a conclu « A chaque fois que nous passons devant cette main ouverte sur l'avenir, pensons à ceux qui ont combattu le nazisme pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre libre ».

Diagrammes

# Le budget schématisé



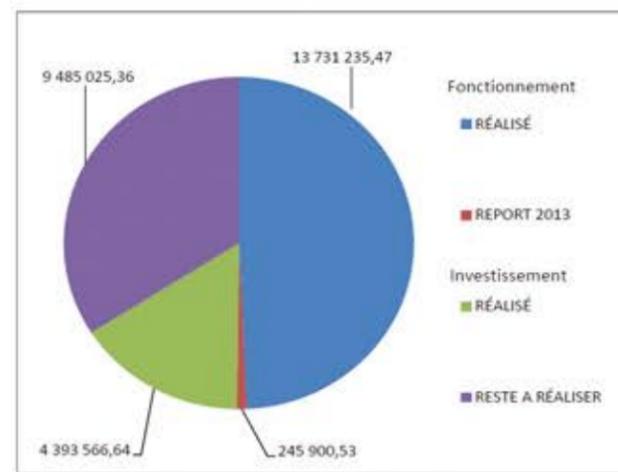
En détail

# Les orientations budgétaires

**Le mercredi 30 avril, les membres du conseil communautaire se sont réunis pour définir et approuver les orientations budgétaires 2014.**

Le budget prévisionnel 2014 s'oriente autour de cinq points principaux. Le premier prend en compte l'intégration de la commune de Coaraze au sein de la CCPP, qui engendre le calcul d'une attribution de compensation, mais aussi la reprise en régie directe de la micro-crèche ainsi que l'organisation du ramassage des ordures ménagères et des encombrants. L'amélioration des services rendus dans les domaines des déchets ménagers avec l'optimisation des collectes est le second axe porté au budget. « Il comprend l'ac-

quisition de matériel adapté et le développement d'une nouvelle orientation en faveur de l'environnement au travers de broyage des déchets verts, un renforcement de l'encadrement dans le secteur de la petite enfance, et une création de poste dans le domaine de l'aménagement du territoire » détaille le vice-président chargé des dépenses et du personnel, Michel Lottier, assisté par Jacques Saulay, membre de la commission des finances. La troisième orientation concerne la poursuite des investissements avec l'inscription des programmes de travaux déjà validés, comme la salle polyvalente de l'Escarène et la salle de sports et de loisirs à Peille, la disponibilité de crédits pour lancer des études en vue de projets à venir comme, une nouvelle



Vue générale des budgets 2014.

crèche à Contes, des équipements sportifs, culturels et de loisirs sur différentes communes, mais aussi les fonds de concours à attribuer aux communes selon les décisions déjà approuvées. Un quatrième sujet traite le développement de la communication concernant les actions communautaires avec la création du journal « L'Intercom » et d'un site internet qui verra le jour prochainement. Et pour finir, un cinquième et dernier volet a été attribué au maintien du taux des taxes locales au même niveau que l'année dernière, dans le but de ne pas alourdir les frais des ménages.

Réunion

# Conseil communautaire

**Jeudi 16 juillet, les élus communautaires se sont réunis au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, à la Pointe de Blasasc, sous la présidence d'Edmond Mari, pour délibérer sur les orientations à venir.**



Le conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence d'Edmond Mari.

Une séance qui a débuté par l'aménagement du numérique avec l'accès au haut-débit internet sur le territoire (cf page 6). Un programme que l'élu communautaire, Jean Nicolas, veille à mettre en place afin de satisfaire les particuliers et les professionnels. A l'ordre du jour également, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Coaraze. Il a été décidé, à l'unanimité, d'appliquer sur cette commune le même taux en vigueur que sur les douze autres, à l'exception de celle de Peille en dispositif de lissage, soit 14,28 %. S'en sont suivies les questions de la reprise en gestion publique du fonction-

nement de la micro crèche « Li Estélas » à Coaraze, ainsi que l'intégration du personnel dans la fonction publique territoriale. Une mesure adoptée à l'unanimité qui a été appliquée dès le 1<sup>er</sup> août, dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière. Toujours dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse, des postes ont été créés, proposant l'ouverture de treize postes dans le domaine. Il en a été de même du côté des déchets verts où sept postes ont été proposés pour ouverture. Une délibération qui a été adoptée à la majorité. Pour finir, le registre des at-

tributions des marchés a été lancé avec l'acquisition de matériel de sonorisation au Théâtre de l'Hélice de Contes, pour 78 900 euros HT, le confortement du mur de la route du Rémaurian, située entre Bendejun et Châteauneuf-Villevieille, pour 87 900 euros HT, le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à l'Escarène pour un montant prévisionnel de 1 941 000 euros HT, ainsi que la fourniture et la pose d'une partie du gazon synthétique d'une étendue de 750 m<sup>2</sup>, sur le stade Jean Anderloni

de Drap, pour un montant de 34 500 euros HT. Des décisions qui ont également été adoptées à l'unanimité. « Il est urgent d'effectuer la réparation de la pelouse pour la livrer en temps et en heure aux sportifs pour le début du championnat. La solution durable qui nous est proposée est d'installer une pelouse de couleur différente mais d'une qualité supérieure » précise le président, Edmond Mari, avant d'indiquer que le prochain point à aborder sur cet espace, sera de gérer les problèmes de gestion des eaux. Prochain conseil communautaire : mercredi 24 septembre à 18 h 30.